



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 121042

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des directeurs d'écoles primaires. Ce sont en règle général des enseignants qui effectuent ces tâches avant ou après les heures d'enseignement et ce contre une rémunération modeste, compte tenu de la charge de travail demandée. L'augmentation des responsabilités qui incombent aux directeurs d'écoles rend la fonction ingrate. Elle est de plus en plus fréquemment boudée par les enseignants ; près de 4 000 écoles ne sont pas pourvues. En ce qui concerne l'accord de 2006, il n'a été signé que par un syndicat minoritaire, ce qui enlève toute valeur. Il lui demande donc quelles mesures entend prendre son ministère pour revaloriser la fonction de directeur d'école et mettre un terme à un conflit qui n'a que trop duré.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121042

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2813